

Du besoin de soutenir les associations dans leur recherche de fonds

L'argent est le nerf de la guerre y compris pour les associations. Pour les aider à financer leurs actions, la Fondation Passions Alsace facilite leur mise en relation avec des donateurs, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Depuis le début de la crise, les associations sont de plus en plus sollicitées. Problème : force est de constater – et de déplorer ! – que les crédits publics stagnent quand ils ne diminuent pas. La recherche de nouvelles sources de financement est donc devenue plus qu'une nécessité pour les structures qui, pour ce faire, peuvent bénéficier du soutien de la Fondation Passions Alsace. Animée depuis 2009 par une vingtaine de bénévoles, cette dernière a, notamment, collecté 135 000 € en 2014 au profit du montage de trente-cinq projets.

Une moyenne de 2000 euros

En moyenne, les enveloppes s'élèvent à 2 000 €, la Fondation souhaitant se concentrer sur des demandes d'aides inférieures à 5 000 €. Les associations qu'elle assiste évoluent dans les domaines de la solidarité, de l'éducation, de la culture, de la santé et de la recherche, ainsi que dans ceux de l'environnement et de la biodiversité. Parmi les derniers projets à bénéficier de son appui : l'entretien de jardins participatifs à Marmoutier par la MRJC du Bas-Rhin ; la restauration de bateaux anciens par le Cercle de l'Aviron de Strasbourg ; l'hébergement temporaire à Mulhouse de jeunes victimes d'homophobie par l'association L'Hêtre.

Flécher les dons

« Nombre d'associations alsaciennes se battent pour répondre à des besoins mais elles souffrent, malheureusement, de ne pas trouver les 2 000 ou 3 000 € qui leur manquent pour monter des opérations particulières, pointe Guillaume d'Andlau, le président-fondateur de la Fondation Passions Alsace. Parallèlement, beaucoup d'opérateurs privés et d'entreprises veulent donner sur le territoire mais sans savoir forcément à qui, faute souvent, de ne pas avoir le temps de se renseigner. Par facilité, ils se retournent, dès lors,

Guillaume d'Andlau
président-fondateur
de la Fondation
Passions Alsace



FREDERIC MAIGROT/L'AMI.

vers les grosses associations connues. Notre travail est de flécher leur don en les éclairant sur des associations aussi intéressantes mais moins connues, notamment parce qu'elles sont très locales. La spécificité de la très large majorité des structures que nous aidons est de manquer de notoriété. »

Cette volonté de décloisonner les choses repose sur un principe territorial et horizontal, comme cela se fait dans les pays anglo-saxons et en Allemagne, mais peu en France où les aides sont encore très centralisées à Paris. « Pour schématiser, nous jouons, en quelque sorte, le rôle d'ambassadeur des associations en leur proposant de mettre

de façon symbolique. Il est important de provoquer une communication pour le mécène et l'association qui ont tous deux besoin de se faire connaître, autant qu'il est nécessaire de parler de notre label pour faire remonter d'autres projets », souligne Guillaume d'Andlau.

Des critères d'éligibilité précis

D'un point de vue pratique, la Fondation veille à simplifier au maximum les démarches des associations la sollicitant. Dans un souci d'efficacité, elles sont, par exemple, invitées à télécharger puis à déposer sur Internet leur dossier de demande de soutien. Les documents font ensuite l'objet d'une étude visant à vérifier qu'ils répondent à des critères prédéfinis par Guillaume d'Andlau et son équipe. Il est indispensable, notamment, que l'association demandeuse soit constituée depuis au moins un an, ait son siège en Alsace et présente un projet d'intérêt général. En outre, ses « actions ne doivent pas dépendre financièrement exclusivement de l'attribution de l'aide pour se développer ». Précision : sont exclus d'office les dossiers ayant un caractère commercial, religieux ou politique, tout comme ceux s'apparentant à une demande de sponsoring.

Une instruction parallèle

Quand un dossier est retenu, il est instruit par un « inspecteur-bénévole », dont la mission est de préparer sa présentation au comité exécutif (conseil d'administration) de Passions Alsace. Seuls ses membres décident de soutenir ou non le projet, en appuyant sa communication ou en lui accordant directement des fonds provenant du capital propre de la Fondation (200 000 €). Pour ce faire, ils se basent sur de nouveaux critères précis, à l'instar des effets attendus de l'action, de son originalité et de la composition de ses bénéficiaires.

Philippe Wendling

Une application mobile dédiée

Accéder à des infos sur l'animation, ou encore sur les stages des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur, est désormais aussi simple qu'un coup de fil. En effet, dans un souci de modernisation de l'action publique et de simplification des procédures administratives, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a récemment lancé une version pour smartphone et tablette numérique de la rubrique BAFA-BAFD du site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

Cinq rubriques en ligne

Concrètement, cette application gratuite comprend cinq rubriques principales : « M'informer », « M'inscrire », « Mon compte », « Près de chez moi » et « Ressources ». Elle permet ainsi aux candidats au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur d'accéder directement à leur dossier personnel en ligne. Elle offre également la possibilité de se renseigner sur les cursus inhérents aux diplômes, sur les organismes formateurs par secteur géographique et, le cas échéant, de s'inscrire auprès de l'un d'entre eux. Parallèlement, les titulaires de l'un desdits brevets peuvent se connecter pour obtenir - sous conditions - le renouvellement de leur autorisation d'exercer (RAE). Enfin, explique le ministère de la Ville et de la Jeunesse, il est possible via cette version mobile « d'effectuer et de modifier des demandes en ligne », entre autres celles concernant les dérogations ou les inspections de stage pratique, ou encore de transmettre des pièces justificatives. Précision, la page « Alsace » de la rubrique BAFA-BAFD du site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd est remise régulièrement à jour et fourmille de renseignements ciblés. Par exemple, il est annoncé parmi les actualités publiées récemment que le dossier du BAFD dans la région est dorénavant géré par Philippe Stebler au niveau de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Ce dernier est joignable au 03.88.76.79.74 ou par mail à philippe.stebler@drjscs.gouv.fr.

P.W.

Comment contacter la Fondation

La Fondation Passions Alsace, qui est placée sous l'égide de la Fondation de France, dispose de locaux au 9, place Kléber à Strasbourg et au 10, rue de la Bourse à Mulhouse. Elle est joignable par courriel à info@fondationpassionsalsace.com. www.fondationpassionsalsace.com.